



## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 6 octobre 2017- 19h00

### COMPTE-RENDU

#### **1. Approbation du procès-verbal de la dernière séance.**

Après avoir pris connaissance et avoir entendu le complément d'informations de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 21 juillet 2017.

#### **2. Administration Générale.**

- *Installation d'un conseiller municipal.*

Suite à la démission de Madame Nicole LE PEIH élue député et concernée par le cumul des mandats, il est procédé conformément à l'article L 270 du code électoral à l'installation de Monsieur Anthony LE GALLIOT en qualité de conseiller municipal.

Monsieur Anthony LE GALLIOT remplacera donc Madame Nicole LE PEIH au sein des différentes commissions

- *Désignation d'un conseiller communautaire*

Suite à la démission de Madame Nicole LE PEIH, élue député, de son mandat de conseiller communautaire, il convient de procéder à la désignation de son remplaçant.

En conséquence, Madame Marie-José LE GUENNEC suivante sur la liste remplacera Madame Nicole LE PEIH en qualité de conseillère communautaire à Centre Morbihan Communauté.

- *Compte-rendu des délégations du Conseil Municipal.*

Par délibération en date du 23 mai 2014, le Conseil Municipal a délégué un certain nombre de ses pouvoirs au Maire. Aussi, conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire doit rendre compte des décisions prises dans le cadre de cette délégation.

Décision n°14-2017: Signature du contrat de service Concerto Opus et mobilité Opus. Contrat de service Concerto Opus et Concerto Mobilité Opus avec la société ARPEGE sise 13 rue de la Loire à SAINT SEBASTIEN SUR LOIRE. (2 228 € HT/an)

Décision n°15-2017: Signature du contrat de collaboration - étude et programmation plan vélo et piéton.

Réalisation d'une étude et d'une programmation d'un plan vélo et piétonnier avec l'association IdéEaux Air Sols à DINARD. (7 678 € HT)

Dans ce cadre, une réunion de concertation aura lieu vendredi 13 octobre à 18h au Quatro.

Décision n°16-2017: Signature convention atelier-relais n°2.

Bail commercial à la société ATHAV pour l'atelier-relais n°2 sis ZA de Kermestre à BAUD à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2017 pour une durée de 24 mois moyennant un loyer mensuel de 600 €.

- *Présentation du rapport sur le prix et la qualité du service Eau du Morbihan.*

Le Conseil Municipal prend note des rapports de l'exercice 2016 sur le prix et la qualité du service pour la production et le transport de l'eau potable ainsi que sa distribution par Eau du Morbihan.

- *Dérogation au repos dominical - avis du Conseil Municipal.*

A la demande du magasin LIDL qui sollicite l'ouverture les dimanches 8, 15, 22 et 29 juillet 2018, les dimanches 5, 12, 19 et 26 août 2018 et les dimanches 23 et 30 décembre 2018 : les commerces alimentaires bénéficiant d'une dérogation de droit le dimanche jusqu'à 13h00, le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'ouverture le dimanche après-midi en application de la loi n°2015-990 du 6 août 2015 (Loi MACRON),

Aussi, après avoir estimé que l'ouverture des dimanches après-midi en juillet et août n'était pas justifiée au regard de la fréquentation et ce même en période estivale, après avoir estimé que les consommateurs pouvaient faire leurs achats de fin d'année le 24 et 31 décembre toute la journée et qu'en conséquence les ouvertures des dimanches après-midi du 23 et du 30 décembre 2018 ne se justifiaient pas, le Conseil Municipal émet un avis défavorable à la demande de dérogation du magasin LIDL.

### 3. Finances

- *Tarifs municipaux.*

Afin d'harmoniser les tarifs de location de salle, le Conseil Municipal vote les tarifs suivants :

Centre associatif	
Centre associatif pour les associations : l'heure	2,50 €
Centre associatif location à titre privé ( syndic, entreprises...) : la 1/2 journée	25,00 €
Centre associatif location à titre privé ( syndic, entreprises...) : la journée jusqu'à 18h00	40,00 €
Centre associatif location à titre privé ( syndic, entreprises...) : soirée	25,00 €
Centre associatif location à titre privé ( syndic, entreprises...) : journée + soirée	60,00 €
Mairie	
salle annexe mairie : la 1/2 journée	25,00 €
salle annexe mairie : la journée jusqu'à 18h00	40,00 €
salle annexe mairie : soirée	25,00 €
salle annexe mairie : journée + soirée	60,00 €
Salles de sport, scène salle polyvalente	
Salle verte ou bleue asso baldiviennes : la journée	210,00 €
Salle verte ou bleue asso exterieures : la journée	250,00 €
scène du Scaouët, salle ancien gymnase : l'heure	2,50 €

Suite à la préconisation du service des musées de France, le Conseil Municipal approuve l'entrée gratuite au musée de la carte postale pour les personnes de moins de 26 ans.

La commission éducation-jeunesse s'est réunie le vendredi 29 septembre dernier pour étudier la possibilité d'intégrer plus de produits bio aux repas servis au restaurant scolaire, notamment les légumineuses (lentilles, haricots) et les féculents (pâtes, riz, blé, boulgour...)

Monsieur Yannick LUCAS s'interroge sur l'intérêt d'un produit bio dans un repas normal et de la traçabilité des produits bio issus de l'étranger.

Monsieur Arnaud LIDURIN estime qu'il faudrait davantage travailler avec des producteurs locaux et favoriser les circuits courts.

Monsieur BERTHO s'engage à demander des précisions sur l'origine des produits alimentaires.

Par ailleurs, le Conseil Municipal valide une augmentation de 0,10 € du prix du repas suite à l'augmentation prévu au marché du prestataire Armonys Restauration (+ 1,94 %) et à l'impact de l'intégration des nouveaux produits bio, avec application au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Le Conseil Municipal fixe les tarifs à 23 € pour les jeunes de Baud et à 33 € pour les jeunes extérieurs qui participent à la sortie organisée par le service jeunesse le 9 décembre 2017 pour assister au spectacle de Jeff PANACLOC à Ploemeur.

- *Participation aux frais de fonctionnement de la cantine de l'école Sainte-Anne – autorisation de signature de l'avenant.*

Le Maire est autorisé à signer l'avenant n° 17 relatif à la participation financière de la commune aux frais de fonctionnement de la cantine de l'école Sainte-Anne de Baud.

- *Admission en non valeur des titres irrécouvrables*

Le Conseil Municipal valide la mise en non-valeur de titres irrécouvrables présentés par le trésorier.

#### **4. Urbanisme et affaires foncières**

- *Régularisation de l'emprise de la voie – La Roche.*

Le Conseil Municipal approuve une régularisation de cession de parcelles avec les riverains dans le cadre de l'agrandissement d'un carrefour au lieu-dit La Roche.

- *Cessions foncières Cranne et Praludec.*

Le Conseil Municipal autorise la cession d'une portion d'environ 65 m<sup>2</sup> à prendre sur la parcelle sur laquelle est située la chapelle de Cranne afin d'agrandir l'accès à la parcelle contiguë d'un riverain du village de Cranne.

A la demande d'un agriculteur de la rue de Praludec, le Conseil Municipal autorise la cession de la voie d'accès qui dessert exclusivement ses parcelles.

#### **5. Questions diverses**

Inauguration de la borne de la Liberté le samedi 28 octobre à 16h devant la mairie, l'ensemble du Conseil Municipal est invité (cf invitation en pièce jointe)

Madame Pascale GUYADER présente au Conseil Municipal le bilan financier de la fête de la Musique : 19 967 € de dépenses et 7 616 € de recettes, soit 1,99 € / hbts.

Madame Maryline BENABES souligne la difficulté pour les touristes cet été à trouver l'office de Tourisme. Une signalétique plus adaptée devrait être mise en place pour l'année prochaine.

Elle signale également le montant jugé élevé de la redevance ordures ménagères pour les métiers de bouche. Ces derniers auraient souhaité au préalable recevoir une note explicative et souhaitent une révision des tarifs à la baisse.

Monsieur Philippe ROBINO fait le point sur les travaux :

- Des travaux d'assainissement ont eu lieu rue du Liorho, rue Jules Ferry et sur le secteur de la Madeleine.  
2 secteurs sont encore en attente : rue Mathurin Henrio et Kernantec.
- Les travaux de réfection des sanitaires du parking de la mairie et d'aménagement du hall du Scaouët seront terminés pour la fin du mois d'octobre.
- La réhabilitation du gymnase de l'ancien collège sera effective pour la fin février.
- L'agrandissement du centre de secours devrait débuter au printemps 2018.

Dans le cadre du renouvellement de la convention CAF/RIPAM lancé par Centre Morbihan Communauté, Madame Martine LE LOIRE invite les conseillers municipaux qui le souhaitent à participer au groupe de travail.

Madame Isabelle BOHELAY précise que le repas des aînés a lieu ce dimanche 8 octobre à 12h30 à la salle des fêtes du Scaouët.  
La distribution des colis par les conseillers aura lieu courant décembre.

Bulletin municipal : retour souhaité des articles pour le 16 octobre.